

Aurillac, le 6 janvier 2017

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale du CT15 FME

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Chers licenciés,
J'ai le plaisir de vous inviter à participer à

**l'Assemblée Générale du Comité Territorial du Cantal de la Montagne et de l'Escalade
le 2 février 2016 à 19h00
au chalet des Galinottes**

- Accueil des participants, vérification des pouvoirs et voix.

(article 9 des statuts : pour être admis à participer à l'assemblée générale du comité, les représentants des membres devront avoir été inscrits à cet effet auprès du comité au moins une semaine avant la date de l'AG, faute de quoi ils pourront assister à l'AG sans y participer, sauf à u être expressément invités par le président, ni y voter).

- **Rapport moral d'activité**
- **Rapport financier**
- **Vote des Rapports**

- Election du comité pour la nouvelle olympiade

(article 12 des statuts : le dépôt des candidatures n'est recevable que s'il est accompagné d'une profession de foi expliquant les motivations de la candidature)
Les candidatures devront parvenir au comité au plus tard le 25 janvier 2017.

- **Vote du montant de la cotisation départementale**
- **Projets pour l'olympiade**
- **Budget prévisionnel et vote**
- **Désignation de 2 représentants (un titulaire et un suppléant) à l'AG du siège de la FFME**
- **Questions diverses**
(possibilité de répondre aux questions si formulées 8 jours avant l'AG)

Comptant sur votre participation active, sportivement.



Isabelle Mellin
Présidente du CD15 FFME